

Compte rendu de la réunion audio entre les OS et la Drfip du 7/04/2021 concernant la situation sanitaire

Le Drfip, en préambule, précise qu'il n'y a pas de confinement strict, qu'il y a maintien des services publics ouverts en privilégiant l'accueil en distanciel et sur rdv (consignes du gouvernement).

Il existe de réelles difficultés pour respecter les règles sanitaires.

La campagne IR sera axée sur le distanciel, sur la prise de rdv, l'utilisation de l'e-contact ; il sera demandé aux usagers de ne pas se déplacer sauf pour les cas les plus complexes. Il va falloir prévoir des ajustements dans la gestion des personnels (ASA , télétravail, présentiel, renforts éventuels...)

Situation sanitaire à ce jour :

5 cas covid identifiés, 8 cas contact.

Au 01/04, 57 % de télétravailleurs sur une semaine, 28 % en donnée journalière (70 agents en ASA, 363 en télétravail).

Télétravail :

Le Drfip précise qu'il faut tenir compte des 130 agents qui ne peuvent pas télétravailler (CEA, CER...) donc le chiffre est de 30 % en données journalières et non pas 28 %.

159 ordinateurs portables vont arriver la semaine prochaine. La quotité de télétravail doit augmenter dicit le Drfip : c'est un devoir collectif, il devra l'imposer si cet objectif n'est pas rempli. Il y aura un stock de matériels pour des demandes exceptionnelles. L'objectif est d'arriver à 70 % d'équipement fin avril-début mai sur le département.

ASA garde d'enfant :

Des autorisations spéciales d'absence (ASA) pour garde d'enfants ne sont accordées que si le télétravail n'est pas possible sauf en situation de handicap. Cependant, sur ce point des ASA, il y aura la mise en place d'un régime dérogatoire pour assurer la garde d'un enfant, même si le télétravail est possible : ce régime ne concerne que les parents d'enfants scolarisés jusqu'en fin du cycle primaire (CM2) sur demande déposée auprès du chef de service, au bénéfice d'un seul des parents (fournir une attestation sur l'honneur).

Pour les autres agents qui ont des enfants au collège, les chefs de service doivent regarder les situations individuelles et éventuellement prendre l'attache du DRH pour les situations très particulières.

Pour les congés, la direction demande d'encourager à les prendre en fonction des nécessités de service et que, si ceux-ci sont prévus entre le 27/04 et le 07/05, d'envisager l'éventualité de les modifier en les avançant sur la nouvelle période de congés scolaires. Pour les congés de report, la possibilité de déposer dans le CET reste en suspens (réponse en cours).

Interventions de la CGT :

Un état des lieux précis de la situation sanitaire écrit est toujours demandé comprenant aussi les collègues de l'ESI qui travaillent dans nos services.

Pour le télétravail, la CGT exige toujours de ne pas l'imposer malgré une situation sanitaire complexe.

A ce jour, il n'y a pas de réponse pour le remboursement des divers frais supportés par les télétravailleurs : repas, chauffage, électricité, matériel...

L'administration crée une différence en fonction de l'âge des enfants, avant 11 ans (CM2) et après (collège), pour octroyer les ASA garde d'enfant. La CGT dénonce cette différence de traitement : un enfant qui est au collège a aussi besoin d'un de ses parents pour l'aider dans sa scolarité. Le télétravail est impossible quand on garde un enfant qui a moins de 16 ans.

Y aura-t-il comme l'année dernière une diminution du nombre de congés avec la prise d'ASA ?

Pour la campagne IR, quels ajustements dans les conditions de travail sont prévus pour les collègues en présentiel et en télétravail et quels agents seront appelés en plus sachant que le plan de continuité d'activité n'est pas mis en place.

Les contribuables vont se présenter au guichet: quid des conditions sanitaires pour les voltigeurs, les services civiques et la gestion de la jauge des bâtiments ?

Quid du fonds de solidarité avec une montée en puissance tout prochainement ?

Les agents sont déjà au bord de la rupture.

La CGT revendique encore et toujours la suspension des réformes en cours (NRP, démétropolisation), d'autant plus que les conditions sanitaires ne s'améliorent pas. Ces réformes vont encore générer des suppressions d'emplois dans beaucoup de services.

L'annonce du départ de Mr le Gall qui connaît bien les services le 13 avril n'est pas opportun actuellement au vu du contexte sanitaire et des réformes en cours.

Réponses du Drfip :

Il indique qu'il faut concilier le maintien des missions et la situation sanitaire (pas de cluster à ce jour), qu'il y a une réactivité pour le traitement des cas rencontrés, qu'il faut respecter les gestes barrières (restauration collective...).

Le Drfip ne veut pas imposer le télétravail pour le moment (il parle tout de même de mesures coercitives!!!). Il se veut « pédagogue »...

L'équipement des collègues qui veulent télétravailler doit être apprécié avec les chefs de service ainsi que la quotité de télétravail.

Le Drfip ne néglige pas l'existence de tensions éventuelles entre télétravailleurs et présents générant des difficultés dans le collectif de travail.

La règle concernant la question de l'âge des enfants pour apprécier l'octroi d'ASA a été décidé au niveau national. Il indique que les chefs de service doivent moduler l'intensité du télétravail en fonction du contexte familial (« faire preuve de pragmatisme »).

L'imputation d'ASA sur les congés n'est pas du tout à l'ordre du jour.

Pour la campagne IR, deux options sont possibles pour le Drfip : 1ère option avec un accueil physique dégradé en incitant à l'accueil en distanciel et 2ème option, une mobilisation d'agents extérieurs aux SIP en dégradant les autres services (cette 2ème option ne serait pas le choix du Drfip). Des discussions avec les chefs de pôles vont se tenir sur ce sujet.

Pour le fonds de solidarité, l'augmentation des dossiers à traiter sera effective vers la mi-mai au moment du dépôt des dossiers par les entreprises.

Concernant la vaccination, il y aura une possibilité pour les agents de la Fonction publique, mais il n'y a pas, à ce jour, d'information précise pour la mise en œuvre dans le département 35 (les médecins de prévention seront naturellement sollicités), mais Pour les tests, il n'y a pas non plus d'information particulière (à voir avec le secrétariat général).

Le Drfip répète qu'il n'a pas le pouvoir de suspendre les réformes (« il ne fait pas de zèle »). Il indique que les réformes engagées vont générer une suppression de 45 % du réseau comptable au niveau du département, 55 % au niveau national.

Concernant les relocalisations, il réaffirme que les pertes d'emplois sera en lien avec le transfert de charges.

Concernant le paiement de la prime de restructuration pour les agents concernés, la Drfip a transmis les dossiers au SIRH de Saint Briec: versement avec la paie de mai.

Concernant le cas covid à l'ESI, il s'agit d'un agent contact à risque au vue de ses missions informatiques (tout est fait de façon transparente dicit la Drfip).

L'agence nationale des conditions de travail interviendra sur certaines thématiques sur le département 35 pilote (coworking, télétravail). L'envoi d'un courrier par la Drfip sera fait aux OS avec un calendrier (mise en place d'un télétravail planifié).

Interventions de la CGT :

Concernant le cas covid à l'ESI, l'information doit être donnée aux collègues pour éviter la panique.

Concernant la jauge pour la campagne IR, elle doit être connue pour les locaux d'accueil du département et le parking de Magenta doit être sécurisée.

Quid de la mission des voltigeurs et leur sécurisation sanitaire ?

Pour la HMI nationale du 08/04 à 14h30, une chaîne « You Tube » a été créée pour que les agents puissent participer car la DG a refusé l'accès à son réseau. La bienveillance des chefs de service est demandée pour que les collègues sur les lieux de travail puissent y participer.

Réponses du Drfip :

Les situations sanitaires pour la campagne IR seront revues dès le prochain CT du 14/04 et des affichages avec les jauges très strictes à respecter sur Magenta en particulier mis en place.

Les voltigeurs seront masqués, ne prendront pas les déclarations et géreront la file d'attente.

Le départ de Mr le Gall (directeur « pôle pilotage et ressources ») dans la Seine Maritime est liée à une promotion (poste vacant). Le Drfip ne pouvait pas s'y opposer.